

NOUS, PARENTS, N'AVONS PAS A FINANCER DES COURS PARTICULIERS !



Bénédicte Lories

ANALYSE UFAPEC

DECEMBRE 2021 | 19.21



Résumé :

La pandémie que nous connaissons et l'enseignement hybride (en présentiel et en distanciel) font apparaître que les élèves sont parfois dépassés par les apprentissages. Les parents qui n'ont pas le temps ou les capacités d'aider leur enfant se tournent vers les cours particuliers. Devons-nous accepter qu'une fracture se crée entre les familles qui peuvent financer cette externalisation des cours et les familles qui ne le peuvent pas ?

Mots-clés :

Cours particuliers, fracture sociale, inégalités, remédiation, crise sanitaire, confinement, pandémie, externalisation, coûts, frais, financement, inéquité.



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

Notons-le d'emblée, ils sont nombreux les enseignants qui prennent du temps pour remettre à niveau les élèves qui n'auraient pas compris telle ou telle matière. Ils exercent ces remédiations pendant que certains élèves sont occupés à d'autres tâches de consolidation des apprentissages ou de dépassement, ou encore pendant leur temps libre. Cependant, en cette période de pandémie qui nécessite par moments un enseignement à distance, nous observons que des enfants se retrouvent seuls face à des matières qu'ils ne comprennent pas. Cette analyse s'attache particulièrement aux pratiques de recours à des cours particuliers payants depuis mars 2020, la pandémie ayant amplifié le phénomène. Nous avons vu dans une précédente analyse¹ que certains parents n'avaient pas le temps ou les compétences pour "refaire l'école" à la maison. Par conséquent, il arrive que des parents, du moins ceux qui en ont les moyens, fassent appel à de l'aide extérieure pour aider leur enfant à suivre certaines matières, car pour ces parents la réussite scolaire est primordiale, quitte parfois à sacrifier d'autres postes dans le budget familial. L'augmentation de ce phénomène est visible sur les fils publicitaires de réseaux sociaux ou via des profils spécifiques : de plus en plus d'entreprises, d'enseignants ou d'étudiants proposent leurs services pour assurer l'école après l'école.

Des chercheurs, dont Dominique Lafontaine², constatent que le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est un système des moins équitables, et le groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence l'a bien perçu : *les taux/indicateurs relatifs à la pauvreté infantile et aux inégalités ont tendance à s'accroître sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles*³. Déjà en 2012, à l'occasion d'une étude réalisée par l'UFAPEC, des constats inquiétants étaient faits concernant les prix élevés des cours particuliers⁴. Ce système creuse un fossé entre les familles qui peuvent financièrement se permettre d'externaliser les apprentissages scolaires et les familles qui n'en ont pas les moyens. L'institution scolaire n'a-t-elle pas pour mission d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite, quel que soit leur milieu d'origine ? Ce questionnement fait référence au droit pour tous les élèves à l'égalité des chances, au droit de bénéficier d'un enseignement obligatoire efficace et équitable, qui œuvre à l'intégration et à l'émancipation.

¹ LORIERES Bénédicte, *Nous, parents, on n'est pas des profs !*, analyse UFAPEC n°15, 2021 : <https://www.ufapec.be/files/files/analyses/2021/1521-parent-soutien-scolaire.pdf>

² LAFONTAINE Dominique, *Résultats de PISA 2018 en fédération Wallonie-Bruxelles, Des différences aux inégalités*, p. 2 : [file:///C:/Users/benedicte/Downloads/PISA%202018%20-%20Resultats%20en%20FWB%20-%20Des%20différences%20aux%20inegalites%20\(2021-05%20-%20Uliege%20-%20aSPe\)%20\(ressource%2016272\)%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/benedicte/Downloads/PISA%202018%20-%20Resultats%20en%20FWB%20-%20Des%20différences%20aux%20inegalites%20(2021-05%20-%20Uliege%20-%20aSPe)%20(ressource%2016272)%20(1).pdf)

³ Avis n°3 du Groupe Central, Pacte pour un enseignement d'excellence, 7 mars 2017, p. 33 : http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928&do_check=RRGYKNCGHJ

⁴ VAN HONSTE Cécile, LONTIE Michael, *Les cours particuliers : une école après l'école ?*, étude UFAPEC n° 21.12, août 2012 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2112-etude-cours-particuliers.html>

Témoignages et constats

Avant tout, que signifie le concept de cours particuliers ? Pour Dominique Glasman, sociologue, ils désignent *les cours donnés à titre payant, en dehors des heures scolaires, dans les disciplines académiques que les élèves apprennent à l'école*⁵.

Les réponses ouvertes de l'étude UFAPEC sur l'enseignement hybride en mars 2021 ont permis de constater les difficultés rencontrées par les élèves et le besoin de soutien supplémentaire pour s'en sortir dans certaines matières. Nous avons pointé quelques témoignages qui font part de ces difficultés.

- *Besoin de support pour expliquer certaines matières non vues en classe et que l'enfant doit voir par lui-même. Pas le temps pour les parents de faire cela quand on travaille à temps plein, ni la formation adéquate.*
- *L'égalité des chances est mise à mal, seuls les enfants dont les parents ont les capacités financières et intellectuelles pour les suivre ou faire suivre ne décrocheront pas et parviendront à suivre dans le cadre de l'enseignement hybride (à quelques exceptions bien entendu).*
- *En tant qu'enseignante, j'assume moi-même le suivi "extérieur". Tous les parents ne peuvent pas en faire autant*⁶.

D'après les résultats de cette enquête, de nombreux parents ont organisé (25,8 %) ou envisagé (43,6 %) du soutien scolaire extérieur pour leur enfant. *C'est révélateur de difficultés scolaires pour une partie des élèves. Les parents estiment que les enseignants ne sont pas assez présents pour leurs élèves et recherchent donc pour eux du soutien scolaire dans certaines matières (...). Les parents déplorent les inégalités engendrées par les coûts de ce soutien extérieur*⁷. Que devient le principe d'enseignement obligatoire et gratuit pour tous avec un tronc commun solide et ambitieux (même si la réforme du nouveau tronc commun concerne actuellement les seuls élèves de M3) pour permettre la réussite scolaire et sociale de chaque élève dans ces conditions ?

Nous avons reçu le témoignage d'une directrice expliquant qu'elle a été questionnée par un élève du conseil de participation. Celui-ci s'interrogeait sur la quantité des devoirs : *on dirait que l'enseignante nous demande de faire des choses à la maison, car elle n'a pas le temps de le faire en classe. Il n'y a pas que des exercices sur de la matière maîtrisée, il y a des apprentissages nouveaux. Est-ce normal ?*

Nous observons aussi que certaines entreprises de cours particuliers (ou en plus petits groupes) sont installées au sein même de l'école. Ces *repêchages* ne sont-ils pas une roue de secours, une solution payante d'externalisation des difficultés pour les enseignants, qui ne peuvent s'occuper des élèves qui n'en sortent pas dans leurs apprentissages ? Dès lors, peut-on encore parler d'enseignement gratuit ?

⁵ GLASMAN Dominique, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, 2004 : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/054000358.pdf>

⁶ FLOOR Anne et PIERARD Alice, *Covid et scolarité, que retenir de l'enseignement hybride ?* étude UFAPEC 2021 : <https://www.ufapec.be/files/files/analyses/2021/1121-Et1-Etude-ens-hybride.pdf>

⁷ FLOOR Anne, *ibidem*.



Pourquoi les familles ont-elles recours aux cours particuliers ?

Les raisons pour lesquelles les familles font appel à des cours particuliers sont multiples ; elles peuvent être liées à l'élève, notre système scolaire ne permettant pas de prendre en charge certains besoins ou certaines difficultés d'apprentissage. Pour certains élèves, les cours particuliers permettent d'oser poser des questions, les besoins individuels peuvent être pris en compte, alors qu'en classe il est parfois difficile d'interrompre le cours qui se donne souvent avec une vingtaine d'élèves. Pour autant, cette situation est-elle normale et n'y a-t-il pas des solutions pédagogiques pour résoudre cela ?

Voici le témoignage d'un adulte qui a profité de nombreux cours particuliers pendant sa scolarité. *Depuis l'âge de 8 ans, mes parents m'ont offert des cours en dehors de l'école, pour me remettre régulièrement et tout de suite à niveau. Ils n'avaient pas les compétences ni le temps pour m'aider, et c'était pour eux une manière efficace de me soutenir. Je trouve que j'ai eu beaucoup de chance, car mes profs particuliers prenaient le temps de m'expliquer la matière que je n'avais pas comprise et le faisaient de manière bienveillante, ce qui était rassurant pour moi. Ces cours particuliers étaient ponctuels, mais tombaient toujours bien, et j'ai pu en bénéficier jusqu'à la fin de mes études, ce qui m'a permis de réussir. C'était le plus grand souhait de mes parents⁸ !*

Les raisons peuvent aussi être extérieures à l'élève : l'absence d'un enseignant, l'exigence de l'établissement scolaire, des remédiations absentes ou inefficaces, des parents qui n'ont pas le temps ou les compétences, les quarantaines liées à la crise sanitaire, les cours en distanciel... Pour certains parents, la réussite scolaire de leur enfant est une préoccupation prioritaire et le poids des attentes parentales pèse parfois lourd sur les épaules des élèves ; ce poids est-il lié à la priorité donnée à la certification, à la place centrale de l'enfant dans la famille ? Les parents ont en tout cas bien conscience que la réussite sociale est liée à la réussite scolaire, d'où le recours à des cours extérieurs à l'école. La sociologue Dominique Glasman explique que la réussite d'un parcours scolaire est bien plus lourde d'enjeux aujourd'hui qu'elle ne l'était naguère. *L'insertion sociale et professionnelle est de plus en plus indexée sur le diplôme, comme condition nécessaire sinon suffisante, et c'est dorénavant l'école qui dit à chacun ce qu'il est socialement⁹.*

Il arrive aussi que des parents fassent appel à des cours particuliers pour leur enfant car ils se sentent jugés par la réussite ou l'échec de leur enfant, parce qu'ils culpabilisent, ou encore parce qu'ils ont besoin d'un peu de temps pour leurs activités. D'autres parents choisissent les cours particuliers pour éviter les tensions au sein de la famille, ne voulant garder avec leurs enfants que les bons moments. La sociologue Dominique Glasman parle d'une réelle *évolution des relations entre les générations¹⁰*.

⁸ Témoignage recueilli le 2 décembre 2021 par Bénédicte Loriers.

⁹ GLASMAN Dominique, En marge de l'école : para-scolaire, cours particuliers et accompagnement scolaire, 2014 :

<https://www.cairn.info/Traite-des-sciences-et-des-pratiques--9782100717019-page-433.htm>

¹⁰ GLASMAN Dominique, Le travail des élèves en dehors de l'école pour l'école, 2004 :

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/054000358.pdf>

Un contre-modèle qui renforce les inégalités

Quelles que soient les raisons pour lesquelles les familles ont recours aux cours particuliers, n'est-ce pas compréhensible que les parents trouvent des solutions, même en dehors de l'école pour que leur enfant réussisse, s'ils le peuvent ? Faut-il les condamner ? Interrogeons-nous plutôt sur ce dysfonctionnement du système scolaire, incapable d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé : la réussite de tous les élèves. Même si quelques organismes pratiquent des prix raisonnables, la plupart des entreprises qui proposent des cours particuliers constituent un marché juteux, marché accessible seulement pour les familles qui en ont les moyens financiers. N'y a-t-il pas une hypocrisie ou un non-dit d'un système qui, officiellement, se présente comme apte à faire réussir tous les élèves, mais qui, de manière implicite ou même explicite, demande aux parents de recourir à des cours particuliers pour pallier ses manquements ? Pourquoi la remédiation prévue dans chaque école ne suffit-elle pas pour aider les élèves en difficulté à garder la tête hors de l'eau et réussir là où ils sont ?

Si on peut comprendre la motivation des parents qui souhaitent « offrir le meilleur » à leur enfant, en revanche, il est important d'analyser d'un point de vue critique ce phénomène d'externalisation de la remédiation, particulièrement en cette période de pandémie. En effet, ces apprentissages à deux vitesses créent de grandes inégalités entre les familles.

De plus, le recours répandu aux cours particuliers risque de biaiser la perception de l'enseignant sur la maîtrise de son cours par les élèves. Si dans un groupe-classe certains élèves suivent des cours particuliers, l'enseignant va plus difficilement se remettre en question, car il pensera que le niveau du groupe est correct et il n'envisagera pas la nécessité de revoir la matière par une autre méthode, éventuellement personnalisée.

Pour les familles qui ne peuvent se permettre de financer des cours particuliers, les écoles de devoirs reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent apparaître comme une alternative pour soutenir l'élève et l'encadrer dans ses devoirs, même si leur rôle dépasse l'aide aux devoirs, puisqu'elles ont comme mission principale l'émancipation du jeune dans sa globalité (développement intellectuel, social, créatif, culturel et citoyen). Mais le recours à ces écoles des devoirs est parfois compliqué, car leur liste d'attente est importante, et les moyens humains et financiers ne sont pas suffisants pour répondre à la demande des familles¹¹. Encore une fois, doit-on accepter que certaines familles cherchent des aides en dehors de l'école de manière systématique ? Accepter cela sans mettre des dispositifs en place au sein de l'enseignement obligatoire serait synonyme d'acceptation d'un système scolaire à deux vitesses, comme dans les pays, en Asie par exemple, où les élèves vont à l'école publique [gratuite] le matin et à l'école privée [payante] l'après-midi.

¹¹ Pour en savoir plus, lire à ce propos l'analyse UFAPEC 13-2021 : HOUSSONLOGE Dominique et PIERARD Alice, *Les écoles de devoirs, roue de secours de l'enseignement ?*:
<https://www.ufapec.be/files/files/analyses/2021/1321-EDD.pdf>

Réfléchir à la remédiation immédiate

Qui dit réflexion sur le phénomène des cours particuliers dit aussi réflexion sur la remédiation. Une revendication importante pour l'UFAPEC est que l'école veille à organiser la remédiation directe en classe et la remédiation dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, pour éviter le recours aux cours particuliers. L'UFAPEC pense que *la prise en charge d'une véritable remédiation durant le temps scolaire avec des enseignants formés à des approches de remédiation individualisées et différenciées doit permettre de réduire le recours aux cours particuliers. Ceci en évitant de revoir la matière non comprise de manière identique à ce qui a été fait en classe, aussi via l'accompagnement personnalisé*¹². Cette réflexion sur la remédiation directe est à mener par ceux qui organisent l'école, mais aussi par les équipes pédagogiques et par ceux qui les forment.

Le groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence va dans ce sens dès lors qu'il demande aux écoles de consacrer une partie de la grille-horaire à de l'accompagnement personnalisé via le dispositif de remédiation-consolidation-dépassement (RCD) et lorsqu'il demande d'investir davantage la différenciation en classe. *Afin d'assurer la maîtrise par tous les élèves des savoirs de base, nous proposons notamment d'instaurer un nouveau dispositif organisationnel dit de remédiation-consolidation-dépassement (RCD) qui offre à chaque élève les mêmes apprentissages de base dans les sept domaines au sein d'un véritable tronc commun sans options, mais qui permet une différenciation dans l'approfondissement des matières qui est fonction du rythme d'apprentissage de chaque élève, dans chaque matière*¹³.

C'est également le cas quand il demande aux écoles *d'interdire la publicité par ou au sein des écoles pour les offres privées de remédiation et les cours particuliers*.¹⁴

Des dispositifs scolaires pour diminuer le recours aux cours particuliers

En cette période de crise sanitaire, le décret du 17 juillet 2020 visant les pratiques de différenciation des apprentissages invite les écoles à déployer des pratiques de différenciation des apprentissages, avec pour objectif d'assurer à chaque élève les chances égales d'émancipation sociale, et cela dans un environnement pédagogique de qualité. Ce décret définit ces pratiques de différenciation des apprentissages. Il s'agit de *démarches qui consistent à varier les moyens, les dispositifs et les méthodes, pour amener les élèves à atteindre au minimum les attendus annuels visés dans les référentiels, en tenant compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que de la diversité des modes et des*

¹² Mémoire UFAPEC 2019, p. 70 :

<https://www.ufapec.be/files/files/Politique/memorandum/MEMORANDUM-2019.pdf>

¹³ Pacte pour un enseignement d'excellence, Avis n°3 du groupe central, p. 12 :

http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928&do_check=RRGYKNCGHJ

¹⁴ Pacte pour un enseignement d'excellence, Avis n°3 du groupe central, p. 306 :

http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928&do_check=RRGYKNCGHJ



besoins d'apprentissage des élèves. Ces pratiques comprennent la pédagogie différenciée, la remédiation, les activités de dépassement et l'accompagnement personnalisé¹⁵.

Il existe aussi des dispositifs qui peuvent être complémentaires à la remédiation : cours de méthode de travail, coaching interne à l'école et à faibles coûts, pratiques de tutorat ou de parrainage entre élèves, plan individuel d'apprentissages. Mais la formation initiale et continue des enseignants leur permet-elle d'utiliser ces dispositifs de manière à ce qu'ils portent réellement des fruits ?

Par ailleurs, cette question en lien avec la réussite de l'élève concerne toute la communauté éducative, qui peut mener une réflexion avec les familles sur ces pratiques et l'amélioration de la remédiation directe. Il est intéressant également que le conseil de participation s'empare de cette question dans le cadre du plan de pilotage de l'école, comme cela est envisagé. D'autant que les parents et le jeune peuvent aussi choisir l'école en fonction de son approche de la remédiation.

Conclusion

Alors que la crise sanitaire n'offre pas de répit au monde scolaire, certains parents n'hésitent pas à ouvrir leur portefeuille pour financer des cours en dehors de l'école qui permettent à leur enfant de s'en sortir dans ses apprentissages. Nous sommes bien conscients de l'énorme difficulté que rencontrent les enseignants pour maintenir du lien avec leurs élèves et pour arriver au terminus de leur programme, alors que leur train doit effectuer de nombreux arrêts pour cause de maladie ou de quarantaine, ce qui ne facilite pas leur tâche. L'an dernier, des balises avaient été données aux enseignants afin de s'attacher à l'apprentissage d'essentiels déterminés dans les différents référentiels de compétences. Mais ce n'est plus le cas depuis la rentrée de septembre 2021. Pourtant, nous n'en avons pas fini avec les quarantaines, l'hybridation et d'autres mesures ayant un impact sur le bien-être des élèves (et donc sur leur capacité à suivre le train des référentiels et des programmes), mesures imposées à cause de la pandémie.

Devons-nous accepter qu'un fossé se creuse entre les familles, d'un côté celles qui peuvent financer les cours particuliers, d'un autre côté les familles qui ne peuvent les financer ? N'est-ce pas à notre système scolaire de prévoir des remédiations qui permettraient d'éviter le recours aux cours particuliers ? Souhaitons-nous un système scolaire qui reproduise les inégalités sociales ? Nous sommes persuadés que la remédiation, directement liée à ce phénomène des cours particuliers, est à repenser au sein même de chaque école, et est l'affaire de tous : enseignants, parents, directions, formateurs d'enseignants et dirigeants qui organisent notre système scolaire. Nous pensons, à l'UFAPEC, que l'externalisation systématique n'est pas une solution souhaitable. Elle n'a de sens que pour remédier à des besoins ponctuels et se raccrocher au wagon. Mais si c'est le wagon tout entier qui vacille, c'est bien en classe que la solution doit être donnée.

¹⁵ Décret du 17/07/2020 visant les pratiques de différenciation des apprentissages :
https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/48244_000.pdf